

A CHAQUE PISCINE SON ABRI

MODELES DANUBE VOLTA ET SEGURA



- ✓ sans rail,
- ✓ télescopique,
- ✓ encombrement minimum de 2.50m de plage suffit pour découvrir la piscine,

❖ ABRIS BAS A PARTIR DE 8200 €

❖ ABRIS MI-HAUT A PARTIR DE 8300 €

POURQUOI UN ABRI DE PISCINE ?

+ DE CONFORT

- Augmentation de la température de l'eau : **6 à 10° en plus**.
- Baignade prolongée : **2 à 4 mois de plus par an**.
- **Protection du bassin** contre le vent, la pluie et les pollutions extérieures.
- **Suppression de l'hivernage**.
- **Economie sur les produits** d'entretien.
- Possibilité **d'accès aisé** au bassin.

+ DE SECURITE

- Abris attestés conformes à la **NORME NFP 90-309** par les LNE (Laboratoire National d'Essai).
 - **L'accès au bassin est verrouillé à clé**.
- L'abri dispense de tout autre système de sécurité mais ne se substitue pas à la vigilance des parents.

+ DE QUALITE

- Pour les GAMMES DANUBE VOLTA ET SEGURA : abris conçus pour résister à des charges de neige de 90 dan/m² et à des vents de 100 km/h (jusqu'à 200km/h sur demande).

+ DE GARANTIE

- Parce que nous avons la volonté de protéger le consommateur dans son acte d'achat, tous nos abris sont couverts par un contrat d'assurance au même titre qu'un produit du bâtiment :
 - ✓ **Garantie de bon fonctionnement (2 ans)**
 - ✓ **Garantie de la responsabilité civile produit (10 ans)**
 - ✓ **Garantie de la RC travaux et après travaux (10 ans)**
 - ✓ **Garantie de la responsabilité décennale obligatoire (10 ans)**

N'hésitez pas à consulter notre police d'assurance.

COMPOSITION DES ABRIS

- Structure légère en aluminium laquée (fonctionnement avec ou sans rail au sol).
- Abris pour piscine conformes à la Norme Française P 90-309 (attestations délivrées par le Laboratoire National d'Essais).
- Destinés à la couverture et à la protection de piscines dont la plus petite dimension à couvrir (largeur) est inférieure ou égale à 6 mètres.
- Abris pour piscine composés de modules cintrés et de deux extrémités avec trappe d'accès.
- Sous ensembles composés de profilés aluminium laqués, de plaques de remplissage en matière plastique (incolore ou transparente) et d'accessoires divers, l'ensemble étant traité contre la corrosion.
- Toiture en polycarbonate alvéolaire incolore (double paroi 8 mm) traitée contre les UV sur les 2 faces.
- Le sol doit être adapté à la fixation et au coulissement de l'abri (carrelage ou dallage posé sur dalle béton par exemple).
- Configuration de sécurité d'un abri : position dite « fermée », tous les modules sont fixés au sol et les accès verrouillés.